



URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

Le/les demandeur(s) est/sont DURABRIK S.A. demeurant Landegemstraat 10 à 9031 Tronchiennes.

Le terrain concerné est situé Rue d'Evrehailles à 5530 Yvoir et cadastré division 1, section B n°320A4, 320F4, 320G4.

Le projet est de type : Permis d'Urbanisation de 3 parcelles en vue de la construction de logements et la création de voiries, et présente les caractéristiques suivantes :

- Dossier soumis à étude d'incidences : projet de lotissement comprenant une superficie de 2 ha et plus de lots destinés à la constructions d'habitations ;
- Art. 12 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale : modification et création de voirie communale ;
- Art. R.IV.40-1. § 1er. 7° les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 ;
- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;

Nature des écarts au SOL:

Ecart n°1 : Suppression de la zone de construction à l'Est du site.

Ecart n°2: Rajout d'une zone tampon vis-à-vis de la zone Natura 2000 à l'Est du site.

Ecart n°3 : Remplacement d'une zone de construction par une zone verte à l'entrée du site.

Ecart n°4 : Elargissement de l'espace public

Ecart n°5 : Création d'une zone de jeux à la place d'une zone de construction.

Ecart n°6 : Création d'un bouclage de la voirie à l'Ouest du site.

Ecart n°7: Suppression d'une liaison Nord / Sud dans la partie Ouest du Site.

Ecart n°8 : Déplacement d'une liaison Nord / Sud dans la Partie Ouest du Site.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR du lundi au vendredi, de 8h à 12h, le mercredi également de 13h à 15h.

Le dossier peut être consulté en dehors de ces heures exclusivement sur RDV pris 48h à l'avance.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mr Carl-Eric BERGEMANN, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, (téléphone : 082/610.327. - mail : <u>urbanisme@yvoir.be</u>).

L'enquête publique est ouverte le 15/12/2023 et clôturée le 22/01/2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- \bullet par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530 YVOIR ;
- par télécopie au numéro : 082/610.311.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@yvoir.be
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530 YVOIR

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « réclamation dossier PUR-2023-002 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendezvous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration Communale, dans la salle du Collège, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR, le 21/12/2023 à 15h à l'Hôtel de Ville.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mr Carl-Eric BERGEMANN dont le bureau se trouve à Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR.

Il est à noter que cette nouvelle enquête publique est organisée suite à un vice de procédure intervenu lors de l'enquête publique initiale. Les réclamations déposées lors de la première enquête publique serons prises en compte dans le traitement du dossier. Aussi, le dossier soumis à la nouvelle enquête publique reste identique à la première.

A Yvoir, le 14 novembre 2023

La Directrice générale, Joëlle LECOCQ



Le Bourgmestre Patrick EVRARD